

PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
REVENICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Rentrée:
ce qui change**

Pages 4-5

Contexte

Pages 6-7

Infos pratiques

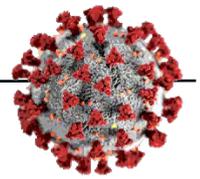
Pages 8 à 10

Déposé le :
26/08/2022



Rentrée sociale : grève interprofessionnelle pour les salaires le 29/09

Plus d'infos sur le site.



Informations COVID

Suite à une réunion « sanitaire » au MEN avant la rentrée, hors du cadre du CHSCT, voilà ce que nous en avons retenu :

- Personnels vulnérables : la circulaire du 09/09/21 reste en vigueur : poursuite du régime d'ASA.
- Fin du dispositif d'ASA garde d'enfants covidés, on repasse en régime de droit commun pour garde d'enfants malades.
- Obligation vaccinale des PsyEN : le cadre juridique n'a pas changé, donc l'obligation demeure, aucune décorrélation n'est envisagée
- Masques : poursuite de la distribution de masques chirurgicaux, les personnels qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une première dotation de 50 masques chirurgicaux (61,5 millions de masques envoyés dans les académies), un stock de masques FFP2 est aussi disponible dans les académies et un stock de masques inclusifs est aussi mis à disposition.
- Autotests : poursuite du dispositif de fourniture d'autotests aux personnels par les pharmacies, sur la base d'une attestation, a minima jusqu'à la Toussaint.
- Reconstitution du dispositif de subventions à destination des collectivités pour l'acquisition des capteurs de CO2. Le dispositif s'est terminé en juillet mais est finalement reconduit jusqu'à la fin de l'année civile 2022. Il n'y a pas eu de nouveau bilan sur le sujet. Le ministère communique sur des chiffres "encourageants" avec des taux d'équipement des collèges et des lycées selon eux satisfaisants (sic !).
- Le MEN a demandé aux recteurs de réunir les représentant·es des personnels pour les informer des modalités de rentrée (présentiel, visio, etc).
- Évolution réglementaire sur la qualité de l'air :

décret à venir, entrée en vigueur le 01/01/23, évolutions pour les collectivités territoriales *

*obligation d'évaluation annuelle des moyens d'aération : vérification du système de ventilation, bon fonctionnement des fenêtres, mesures de CO2

*obligation de diagnostic régulier de la qualité de l'air (identification et réduction des sources de pollution, etc)

*campagne de mesures systématiques après des travaux

– dans chaque école et établissement, plan élaboré pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Il est assez clair que cette évolution est le résultat de toutes les interventions syndicales pour pointer les problèmes de la qualité de l'air. Nous avons quand même posé la question du suivi concret de ces évolutions, cela fera l'objet de prochains échanges et de prochaines réunions. Le texte est porté par le ministère de la transition écologique.

Situation sanitaire générale :

Le ministère de la santé a pointé les indicateurs encourageants de cet été, en comparant avec les étés précédents pour la France ou les autres pays européens. Selon lui, nous sommes dans une dynamique positive (les étés précédents, on voyait d'autres pays déjà touchés par des variants). Il y a une forme de prudence en disant qu'il ne s'agit pas de faire de « pari sur l'avenir » mais de constater aujourd'hui que les indicateurs sont bons.

L'Éducation nationale va organiser dans les premières semaines les remontées de cas de Covid pour surveiller la rentrée, mais sans en faire la publicité. (re-sic !)

Salaires, indemnités, pensions : les évolutions

Augmentation de la valeur du point d'indice :

Announcement du Ministre de la Fonction Publique, faite le 28 juin, décret publié au Journal Officiel le 08 juillet : + 3,50% pour la valeur du point d'indice. Timide dégel, bien en deçà des pertes salariales liées à l'inflation depuis plus de 20 ans.

Augmentation de l'ISSR et de l'IFF avec effet rétroactif au 01/01/22 :

Ces augmentations sont sensées compenser la hausse des coûts de transport liées à la spéculation sur les produits pétroliers.

Augmentation des pensions de retraite :

La loi du 16 août 2022 prévoit la revalorisation de 4 % des pensions de retraite et d'invalidité de base, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022.

Plus d'infos sur le site : <https://47.snuipp.fr>

Dans ce numéro :

Bon à savoir	P 2
Édito	P 3
Ce qui change à la rentrée	P 4 et 5
Circulaire et contexte de rentrée	P 6 et 7
Dates à retenir	P 8
Paritarisme	P 9
Quelques recommandations	P 10

Drôle d'époque, drôle de rentrée !

Drôle d'époque où la guerre, qui jusque ici était restée cantonnée dans des marges plus lointaines, semble avoir disparu des radars durant l'été, revient dans les rayons des supermarchés et les factures d'énergie.

Drôle d'été où les forêts brûlent par manque d'entretien pérenne après le démantèlement de l'ONF, par la gestion privée de l'entretien du matériel de protection et des exploitations forestières, mais où on accuse les écologistes d'empêcher leur entretien.

Drôle d'époque où les émissions de CO2 des jets privés et des yachts des ultra-riches conduisent à demander à tous les autres, c'est-à-dire l'énorme majorité des humains, de baisser le chauffage, de couper le wifi et de bazarder sa vieille voiture, même sans avoir assez d'argent pour en changer.

Drôle d'époque où les député-es de la non-majorité gouvernementale votent main dans la main avec l'extrême-droite des lois injustes, refusant des augmentations de salaires pour des métiers pourtant essentiels tout en refusant de taxer les super-profits de leurs compères de classe.

Drôle de rentrée où le gouvernement reconnaît la nécessité de réévaluer le point d'indice mais le maintient en-deçà de l'inflation.

Drôle de rentrée où les mécanismes collectifs d'égalité territoriale et de gestion des personnels sont remplacés par des projets territoriaux, des évaluations d'écoles, des pôles-ressources, des parcours individualisés, des rendez-vous de carrière.

Drôle de rentrée où le COVID semble avoir presque disparu des écoles, maintenant qu'il y a d'autres chats à fouetter.

Drôle de rentrée où les nouveaux et nouvelles retraité-es ont passé leurs dernières années d'école à gérer des urgences sanitaires et sociales sans aide réelle du ministère avec même un certain mépris.

Néanmoins bien des signaux positifs sont visibles, malgré l'écran de fumée déployé par les communications gouvernementales et leurs relais.

D'abord plus personne ne peut nier que la crise sanitaire n'est plus un prétexte suffisant pour faire accepter la vertigineuse augmentation des inégalités. Enfin, la nécessaire inflexion des priorités politiques entraîne des réflexions différentes, des rassemblements, des actions collectives dans plusieurs pays. La grève interprofessionnelle qui apparaît dans le paysage en cette rentrée en est un des signaux. Les élections professionnelles à venir peuvent aussi marquer un coup de semonce vis-à-vis des positions attentistes ou opportunistes de certains syndicats.

La FSU et le SNUipp seront aux côtés de celles et ceux qui ne veulent pas se laisser faire, et préfèrent imaginer un avenir plus durable, plus solidaire et plus juste.

Rejoindre le syndicat, débattre, se rencontrer, agir, s'informer, c'est ce que nous vous proposons.

*Le secrétariat de la FSU-SNUipp47 :
Guillaume Arruat, Mathieu Couderc,
Jacinthe Fischer, Philippe Guillem,
Audrey Paillé, Christophe Portier,
Sylvie Salmoiraghi, Jean-Claude Soret,
Sandrine Tastayre, Sandra Tuffal*

En encart : Bulletin d'adhésion

FSU-SNUipp 47, syndicat



de toute la profession
Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de 2018.
4 élu-es sur 7 en CAPD
5 élu-es sur 10 en CTSD

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN
05 53 68 01 92
09 65 17 27 48
06 81 64 77 50

Courriel : snu47@snuipp.fr

Site : <https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Retraité-es en action syndicale

À la FSU-SNUipp47, il y a plein de coups de main à donner et de moments d'échange. Que ce soit pour les réunions syndicales, les actions, les manifestations, la participation à des colloques, boire un café ou pour le pliage du bulletin syndical, la porte est toujours ouverte.

Quand on est à la retraite on a beaucoup à apporter aux camarades, matériellement, moralement et intellectuellement.

Alors, prends contact avec le secrétariat si tu as envie de participer.

Ce qui change à la rentrée

Savoirs fondamentaux »

En maternelle, la priorité est donnée à la continuité entre les cycles 1 et 2, notamment par la formation des professeurs. Cette continuité est conçue à travers le prisme des résultats aux évaluations nationales à l'entrée au CP.

En élémentaire, poursuite de la priorité au français (lecture et écriture) et aux mathématiques. Poursuite des plans de formation continue en constellations. De nouvelles évaluations nationales sur échantillon sont mises en place pour les élèves de CM1.

EPS

Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne en complément de l'EPS.

EDD : Éducation au Développement Durable

Le Conseil Supérieur des Programmes engage une réflexion sur l'enseignement de l'éducation au développement durable. Publication dans l'année d'un guide de la «sobriété écologique».

Effectifs

Plafonnement à 24 élèves par classe de GS, CP et CE1 hors Éducation prioritaire sans aucun moyen annoncé en termes de postes notamment.

Éducation prioritaire

Poursuite des dédoublements de classes L'expérimentation des CLA (contrat locaux d'accompagnement), engagée depuis septembre 2021 dans 3 académies métropolitaines (Aix-Marseille, Lille, Nantes), est étendue à 12 autres académies à la rentrée prochaine. Ces contrats triennaux sont proposés par le rectorat à des écoles et établissements scolaires sur la base d'indicateurs locaux choisis au niveau académique et engageant les équipes dans des objectifs spécifiques.

Débat sur l'école

Des « réflexions collectives » à partir du projet d'école et des débats à l'échelon local associant les partenaires sont annoncées.

Évaluation d'école

Après une phase d'expérimentation l'an dernier, le ministère généralise les évaluations d'école, au rythme de 20 % d'écoles par an, avec à terme une évaluation tous les cinq ans pour chaque école. Issu de la loi Blanquer « pour une école de la confiance », ce dispositif comporte deux étapes :
- une phase d'autoévaluation sous la responsabilité du directeur ou de la directrice d'école, à partir

d'éléments statistiques comme les résultats aux évaluations nationales ;

- une évaluation externe, conduite par un groupe d'évaluatrices et évaluateurs extérieurs nommé par l'inspection d'académie.

Le rapport qui en découle doit servir de base au nouveau projet d'école.

École rurale

Poursuite des TER (territoires éducatifs ruraux constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement) expérimenté depuis janvier 2021 dans les académies d'Amiens, Nancy et Metz.



Protocole sanitaire

Un nouveau protocole est mis en place pour la rentrée 2022, avec trois niveaux activables par territoire en fonction de l'évolution du virus, sans que les critères amenant à changer de niveau ne soient communiqués.

Le ministère prévoit un délai de 10 jours entre l'annonce et l'effectivité des modifications de protocole.

Le niveau vert impose des mesures d'hygiène renforcées,

le niveau orange limite le brassage des élèves et impose une distanciation pour l'EPS en intérieur. Le niveau rouge interdit le brassage entre classes, à la cantine et impose des activités de basse intensité en EPS.

Dans tous les cas, l'école primaire restera en présentiel.

Le principe est l'alignement de l'école sur les règles imposées dans le reste de la société (port du masque, tests, gestion des cas positifs et cas contact...).

E AFC : école académique de la formation continue

En liaison avec le nouveau schéma directeur de formation continue 2022-2025, le ministère a inauguré l'école académique de formation continue en mai 2022. Chaque rectorat pilotera son EAFC en prenant appui sur les viviers de formateurs-trices et la plateforme magistère avec la volonté de permettre le développement professionnel des personnels.

Tous les personnels sont concernés par les écoles académiques de la formation continue : professeurs (1er et 2nd degrés, néo-titulaires, contractuels) et personnels d'éducation (CPE, AED, AESH), personnels d'encadrement, personnels administratifs, techniques, social et de santé, personnels de la Jeunesse et des Sports.

Ce qui change à la rentrée (suite)



Début de carrière : l'année de stagiaire

À la rentrée 2022, la mise en stage des nouvelles et nouveaux lauréats du CRPE se fait en fonction de leur parcours antérieur. Les titulaires d'un master MEEF* sont à 100 % en responsabilité de classe et auront 10 à 20 jours de formation sur l'année de stagiaire.



C'est mon premier jour. On est payé ?

Revalorisation salariale

Les organisations syndicales dont le SNUipp et la FSU ont obtenu que le gouvernement acte enfin une revalorisation de la valeur du point d'indice, celle-ci est de 3,5 %. Cette augmentation est très en deçà de l'inflation (7 %). La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie, cumulée à la dégradation résultant de 12 années de quasi-gel du point, appelle pourtant une mesure d'une toute autre ampleur : une augmentation immédiate d'au moins 15 % du point d'indice et l'ouverture de négociations concernant les salaires et les carrières sont nécessaires.

Généralisation de l'expérimentation marseillaise

À peine commencée, déjà généralisée. Emmanuel Macron a annoncé le 2 juin l'extension nationale de l'expérimentation « école du futur » conduite depuis quelques mois à Marseille. À la veille de la rentrée, nous ne disposons pas d'informations supplémentaires si ce n'est que la décision de

généraliser l'expérience est intervenue très prématurément alors que les 59 écoles qui y ont participé l'an dernier n'étaient, pour la plupart, encore dans une phase d'élaboration.

Direction d'école

- Décharges de direction : passage de 3/4 de décharge à 1 décharge complète pour les écoles de 13 classes, passage d'une 1/2 à 1 décharge complète pour les écoles de 12 classes, passage d'un 1/4 à un 1/3 de décharge pour les écoles de 6 et 7 classes. Seuls 20 % des directrices et des directeurs bénéficieront d'un supplément de décharge de direction à la rentrée 2022.

- Rémunération : si aucune revalorisation spécifique n'est programmée à cette rentrée pour les directrices et directeurs d'école, la pression syndicale unitaire a permis une augmentation de 225 € bruts annuels de leur indemnité au 1er janvier 2022.



Plus d'analyses sur notre site : <https://47.snuipp.fr>

Circulaire de rentrée

Publiée au BO du 30 juin dernier, la circulaire de rentrée « donne le ton » pour l'année scolaire à venir. Si après cinq années de ministère Blanquer le ton justement change, sur le fond une bonne partie des projets menés par l'ancien ministre sont prorogés. Renforcement de la contractualisation de l'école, promotion des fondamentaux et dispositifs augmentant le caractère ségrégué du système scolaire, recours à l'individualisation... C'est une mise en œuvre de la feuille de route annoncée par le Président de la République lors de la campagne présidentielle, et la première circulaire de rentrée du nouveau ministre de l'Éducation nationale s'inscrit très clairement dans la continuité du précédent ministère.

Les fondamentaux, toujours et encore

La maîtrise des savoirs fondamentaux est confirmée comme « objectif prioritaire », et se décline autour d'un pilotage renforcé par les évaluations nationales. La priorité continue d'être donnée au français (lecture, écriture) et aux mathématiques à l'école élémentaire. Les autres disciplines enseignées à l'école (histoire, géographie, sciences, art, musique...) n'apparaissent pas dans la circulaire.

Heureuse élue, l'EPS ?

En collaboration avec Paris 2024 (les JO), l'Éducation Nationale s'est engagée à généraliser les 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ) dans toutes les écoles de France pour compléter l'EPS, sans trop d'explications, ni programme, ni d'aménagement d'horaires.

Si on a bien compris que l'APQ n'est pas de l'EPS, et qu'il est préconisé de développer les 30 minutes d'APQ les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé, de quoi s'agit-il donc ? De faire de l'EPS ou du sport ? Quand ? Sur le temps alloué aux autres domaines disciplinaires comme les récréations, ou sur le temps des récréations - d'ailleurs 30 minutes correspondent exactement au temps de récréation en cycle 2 et 3 !! Si on ne peut nier les bienfaits d'une activité physique quotidienne, les décisions concernant l'École ne devraient pas être juste médiatiques !

Évaluations nationales, de supers outils ... en fait

Les évaluations nationales sont considérées comme les outils des Recteurs et des DASEN pour orienter leur action et construire accompagnement et formation : cela prouve la logique de pilotage par les résultats que le SNUipp-FSU dénonce depuis la mise en place des évaluations CP.

Elles seront amorcées en CM1 avec une expérimentation cette année sur échantillon. Cette continuité dans l'utilisation par le Ministère des évaluations d'élèves est à mettre en lien également avec l'évaluation des écoles, qui concernera 20 % des écoles à la rentrée.

Éducation Prioritaire

Les dédoublements en Éducation prioritaire se poursuivent. La circulaire de rentrée affirme que le dispositif des dédoublements « a démontré son efficacité », alors même qu'aucun bilan qualitatif n'a été tiré de ce dispositif. Or, dédoubler des classes sans permettre aux enseignant-es d'être formé-es à des pratiques pédagogiques coopératives, cela ne change pas vraiment la vie des élèves en difficulté, ni d'ailleurs celle des autres.

Hors Éducation Prioritaire, le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 est préconisé.

De nombreuses écoles restent sur la touche, celles qui ont perdu en 2015 le label Éducation Prioritaire et sont, depuis « orphelines » des dispositifs. Rien n'est dit sur leur situation.

École maternelle

La circulaire annonce, sans donner vraiment d'indications, que l'école maternelle sera au cours de l'année 2022-2023 l'attention « d'un nouvel investissement pédagogique ». Nous serons attentifs à ce que les quelques éléments positifs qui figurent dans les programmes y demeurent. Nous continuerons de nous opposer à toute primarisation de l'école première.

Une circulaire qui en dit bien plus long.

La circulaire annonce dans ces grandes lignes le projet pour l'école du nouveau ministre et confirme le programme présidentiel de « l'école du futur », c'est-à-dire plutôt une école réactionnaire. C'est un bouleversement de l'école républicaine qui est annoncé, une mise en concurrence des écoles et une privatisation progressive du système. C'était annoncé. À nous de le combattre.

RENTÉE SCOLAIRE: L'ÉDUCATION NATIONALE PEINE À RECRUTER



Retrouver un résumé plus complet de la circulaire de rentrée sur notre site en consultant <https://47.snuipp.fr/Circulaire-de-rentree-2022>.

Faire semblant : toujours la même feuille de route du ministère

Changement de ministre et pourtant peu de changements a priori de la politique éducative à venir comme l'a montrée la circulaire de rentrée reçue le 30 juin.

Dès la rentrée, la question du nombre d'enseignant·es manquants dans les écoles ainsi que du nombre de contractuel·les va se poser. Le ministre a annoncé la présence d'un·e enseignant·e devant chaque classe, mais ces propos rassurants se heurtent à la réalité des 4 000 postes d'enseignant·es premier et second degré - chiffres du ministère de l'Éducation nationale - non pourvus à l'issue des différents concours de recrutement. À l'évidence les « jobs dating » organisés depuis le mois de juin pour recruter sans aucune formation et être envoyé·es devant les élèves dès la rentrée relèvent d'un placebo qui n'évitera pas la question cruciale de l'attractivité du métier sous ses multiples aspects : revalorisation - et pas seulement celle des débutant·es, formation initiale et continue, conditions de travail, mobilité professionnelle, gestion des ressources humaines...

Par ailleurs, le droit à l'éducation va bien au-delà de la seule présence d'un « adulte » devant chaque classe le jour de la rentrée. Il s'agit plus sérieusement d'endiguer les ruptures du droit continu à l'éducation en créant des équipes de remplacement pour garantir tout au long de l'année scolaire une continuité éducative aujourd'hui totalement déficiente dans certaines académies.

« Une école pleinement inclusive, mon œil ! »

Le rapport remis en juillet 2022 et intitulé « renouer le dialogue » relève la nécessité d'une meilleure coordination pour résorber le hiatus entre les notifications créatrices de droit et la mise en œuvre par l'éducation nationale de ces notifications. Mais aussi de rendre la profession d'AESH plus attractive en stabilisant la situation matérielle et financière de ces personnels (favoriser les contrats à temps plein et des emplois du temps moins morcelés, veiller au remboursement de leurs frais de déplacement s'ils exercent sur plusieurs lieux, en leur donnant accès à la prime réseau d'éducation prioritaire,...) La moindre des choses en somme qui devrait présider la gestion de ces personnels.

L'inclusion de tous les enfants prévue par la loi depuis 2005 se heurte à plusieurs obstacles :

- le manque de moyens humains (AESH, mais aussi membres des RASED)
- le manque de formation
- le manque de place en établissements lorsque la présence en classe ordinaire n'est pas ou plus possible

Le gouvernement annonce la hausse du nombre d'enfants handicapé·es accueilli·es à l'école chaque année. Ils et elles seront plus de 430.000 en cette rentrée 2022, contre près de 410 000 l'année dernière, selon des chiffres communiqués début août par les ministères de l'Éducation nationale et des Personnes handicapées. Ce nombre qui a triplé en moins de quinze ans ne prend pas en compte quelque 67.000 élèves scolarisé·es dans des établissements hospitaliers ou des structures spécialisées, comme les IME.

Un management privé transposé au service public

L'annonce de la généralisation de l'expérimentation de 59 écoles marseillaises avec notamment le lien direct entre projet et le financement accordé a été renouvelée. Or, cette expérience vient contredire la volonté incantatoire de lutter contre les inégalités pour davantage de mixité sociale. En effet, fondée sur le « nouveau management public », cette conception de l'école mise en place dans plusieurs pays - dont la Suède - a notamment favorisé la différenciation des établissements, la compétition entre élèves, le creusement des inégalités, la ségrégation sociale et scolaire et le désengagement progressif de l'Etat via des pratiques managériales comme celle du recrutement d'enseignant·es par les chefs d'établissements.



Comptez sur la FSU-SNUipp pour dénoncer les impostures.

Sandra Tuffal

Dates à retenir

Carte scolaire :

les ajustements de rentrée
– CTSD lundi 05/09 à 14h

Vie du syndicat :

– premier Conseil syndical le mardi 06/09 à 18h au local de la FSU-SNUipp47 : ouvert aux syndiqué·es

Réunions d'information syndicale :

– à Agen le jeudi 15/09 à partir de 17h au local de la FSU-SNUipp47
– à Nérac le mardi 27/09 à partir de 17h à l'école élémentaire Rostand
– à Villeneuve-sur-Lot le mardi 27/09 à partir de 17h à l'école élémentaire Buisson
– à Marmande date et lieu à venir
– à Sainte-Livrade le jeudi 22/09 à partir de 17h30 à l'école maternelle Cayras.

RIS spéciale évaluation d'écoles et fonctionnement de l'école

Lundi 19/ 09 à partir de 17h30

au local de la FSU-SNUipp47

en visio : s'inscrire sur le site FSU-SNUipp47

Stages :

Demandes administrative à effectuer un mois avant.
Modalités et modèles de courrier sur le site départemental

– Stage FSU-SNUipp47 « Inclusion » le jeudi 13/10 à Agen

– Stage FSU47 « AESH » le mardi 18/10 à Agen



Elections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

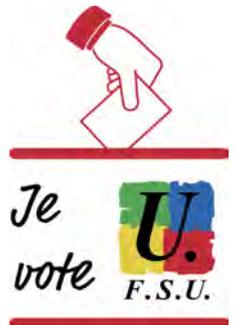
Les fonctionnaires sont invité·es à élire leurs représentant·es des personnels en décembre 2022, entre le 1er et le 8 décembre, de manière dématérialisée, c'est-à-dire via internet, pour une durée de 4 ans.

Il conviendra de s'y préparer matériellement pour éviter les problèmes techniques de connexion. La FSU-SNUipp47 vous y aidera.

Il faudra aussi voter et faire voter pour des représentant·es des personnels réellement au service des collègues, habituées à préparer sérieusement les dossiers et disponibles, comme celles et ceux de la FSU et de la FSU-SNUipp47.

Leur mission sera d'aider à se défendre, de porter les valeurs de transparence et d'équité, sans compromission avec la hiérarchie mais sans non plus instrumentalisation des souffrances au travail ou des cas personnels.

Pour cela la FSU-SNUipp47 proposera le moment venu une publication et des rencontres pour favoriser la participation du plus grand nombre et la compréhension des enjeux des nouvelles instances mises en place dans la fonction publique.



Lettre à mon fils, jeune enseignant

Aujourd'hui tu as enfin eu ta titularisation après une année de stage où tu fus malmené dans ta formation.

Le moins qu'on puisse dire c'est que ta formation ne fut pas dans la bienveillance. Tu as tout de suite été qualifié de « bon prof » mais... « pas assez institutionnel ». Même nous, tes parents, enseignant·es durant 35 ans, on a eu du mal à comprendre ce que cela voulait vraiment dire.

Maintenant, te voilà professeur, ce que tu souhaitais ardemment depuis plusieurs années.

Heureusement tu as aussi été formé par d'autres formateurs et formatrices qui ont essayé de partager leur envie et leur réflexion avec vous, malgré l'entreprise de destruction de leur propre mission par leur propre ministère. Merci à elles et eux.

Ce que je souhaite te dire c'est que tu peux être fier de ton tout nouveau statut de fonctionnaire. Tu

es un agent de la Fonction Publique, qui est l'armature de notre pays.

Tu es au service du Public, et, en tant que professeur, des plus jeunes membres de la population, ceux qui sont l'avenir de notre société.

Ne laisse personne dénigrer cette noble mission. Travaille avec les militant·es pour la défendre, la porter. N'aie pas peur d'essayer, de te tromper, de recommencer.

Ces mots pourront te paraître en peu trop solennels, et même si on n'envie pas les lancers de chapeaux à l'américaine à l'obtention des diplômes, on peut déplorer qu'il n'y ait pas un peu plus de solennité pour fêter votre entrée dans le métier, de moments de rencontre pour créer du collectif.

Ces quelques mots pour vous dire, à vous, jeunes profs, qu'on est fier·es de vous.

Nellie Tran

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a réduit les droits des personnels en restreignant le contrôle des opérations de gestion collective effectué en CAPD par les commissaires paritaires élu·es.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué·es du personnel ont été écarté·es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant·es ont été privé·es du contrôle de l'équité et de la transparence.

Concrètement, aucune information collective relative aux mouvements inter et intra-départementaux n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant·es.

Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession.

Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Au 1er janvier 2021, cette même déréglementation s'est appliquée à l'avancement (passages accélérés aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Les élu·es du SNUipp-FSU restent déterminé·es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

Nous contacter (par mail, par téléphone, en passant au local) ne vous engage à rien, c'est vous qui décidez si vous voulez ensuite que nous intervenions auprès de l'administration.

Mais cela permet souvent de se mettre au clair sur les droits de chacun·e, d'avoir des conseils sur les démarches à effectuer et parfois aussi de se sentir moins seul·e face à des situations difficiles.

S'informer avec la FSU-SNUipp47

Si dans le flot des courriers officiels aux écoles (COEE) vous ne repérez pas les dates pour vous inscrire sur la liste d'aptitude de direction, participer aux permutations, demander un temps partiel, participer au mouvement, ... vous les retrouverez sur notre agenda en ligne et/ou en vous abonnant à notre web-lettre.

Être accompagné·e par la FSU-SNUipp47

Pour toute convocation de l'administration vous avez le droit de vous faire accompagner par un·e représentant·e du personnel du syndicat de votre choix (que vous soyez syndiqué·e ou pas) et de demander un délai suffisant pour préparer la rencontre. Évitez de répondre dans l'urgence aux demandes de l'administration sans avoir vérifié leur bien-fondé auprès de votre syndicat préféré.



Recommandations générales

- Les directrices et directeurs d'école ne sont pas des supérieur·es hiérarchiques, les CPC non plus, notre supérieur hiérarchique direct c'est notre IEN.

- Les courriers à l'IA sont à envoyer par la voie hiérarchique (donc à l'IEN). Vous trouverez des modèles de courriers sur le site du SNUipp-FSU 47. Nous vous conseillons de nous envoyer une copie (voire votre projet de lettre si besoin de conseils pour sa rédaction).

- Les directrices et directeurs n'ont pas vocation à être pressurisé·es par l'administration, notre mot d'ordre : je réponds quand j'ai le temps.

- Les Réunions d'Information Syndicale (RIS) sont un droit et sont ouvertes à tou·tes (syndiqué·es ou pas). Elles permettent d'échanger, de débattre, de construire du collectif, et sans oublier que 9 heures de RIS sont déductibles des animations quelles qu'elles soient.

- Le droit de grève c'est pour tous et toutes. La FSU-SNUipp dit non à la déclaration préalable d'intention de grève qui n'a aucune valeur, et qui est une entrave au droit de grève. Il suffit de prévenir les parents et la mairie par correction. **Ne donnez pas les noms des grévistes à l'administration, même si elle appelle à l'école pour les réclamer.**

- Avec la pression exercée sur les écoles et sur les enseignant·es, les conflits sont malheureusement de plus en plus présents, et les tensions avec les parents aussi, nous vous conseillons d'adhérer à une autonome (au choix puisqu'il y en a deux dans le 47).

- La FSU-SNUipp47 peut aussi vous aider à rédiger des fiches SST (Sécurité et Santé au Travail).

- Pour les situations dangereuses (avec un risque vital), il existe le droit de retrait. Son usage est très réglementé, appelez-nous avant de le déclencher afin d'éviter de vous placer en porte-à-faux.

- Pour les situations personnelles difficiles, vous pouvez aussi contacter l'assistante sociale de l'IA et/ou le service d'action sociale qui peut aider financièrement les enseignant·es.

La liste des conseils ne pouvant être exhaustive, dans le doute, ne restez pas seul·e, contactez la FSU-SNUipp 47.

Nos permanences 2022-2023

Lundi	Philippe Guillem
Mardi	Sylvie Salmoiraghi Guillaume Arruat
Mercredi	par téléphone ou sur rendez-vous
Jeudi	Mathieu Couderc Jacinthe Fischer Philippe Guillem Audrey Paillé Christophe Portier Sylvie Salmoiraghi Jean-Claude Soret Sandrine Tastayre Sandra Tuffal
Vendredi	Sandrine Tastayre

INSPÉ

Une permanence est assurée le mardi
à la pause de 10 h.

Un panneau d'affichage, dans l'entrée de l'INSPÉ
(à côté du secrétariat) est régulièrement mis à jour.



ENGAGÉ·ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL



ENGAGÉ·ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE